

Explications Clusters "surmortalité irradiation antennes relais ?".

Original Message -----

De : Next-up: Contact [mailto:contact@next-up.org]

Envoyé : mercredi 31 octobre 2007 09:59

À : 'XXXXXXXX XXXXXXXX'

Objet : CLUSTERS RE: Non aux antennes - point fin octobre – état démarches locales

Importance : Haute

Bonjour,

Les mesures NE SERVENT STRICTEMENT A RIEN !

Je puis même vous donner par avance les résultats qui sont IMMUABLES en France !

« . . . en conséquence tout est conforme par rapport au décret 2002-775 ».

Et pour cause car si elles n'étaient pas conformes à 48 ou 61 V/m tout le monde serait mort.

Vous n'avez donc rien à attendre des mesures,

mis à part que vous êtes tombés dans le piège habituel des autorités !!!!!

Ensuite, rapport en main, celles-ci vont évidemment informer LARGEMENT la population que légalement TOUT EST BIEN EN DESSOUS DE LA REGLEMENTATION ACTUELLE.

N'attendez aussi RIEN des , et surtout pas . . . !.

Si vous voulez GAGNER votre combat il faut CHANGER totalement de stratégie.

Il faut faire ce qu'aucune autorité sanitaire mondiale n'a voulu réaliser à ce jour (OMS incluse) (mise en cause de Bernard VEYRET) et pour cause . . . ! , c'est-à-dire arriver à démontrer à la population une surmortalité constatée due à l'installation de la nouvelle station de base (BST) d'antennes relais dans le cœur de votre ville ? Surtout à quelques dizaines de mètres de l'école !. (ultérieurement il faudra bien pouvoir expliquer cette surmortalité avec possibilité d'ester en justice).

- **Principe & Finalité :** Publier périodiquement des CLUSTERS concernant la surmortalité sur zone.

- **Mode opératoire :**

- Aller MAINTENANT à l'état civil et relever avec "discretion" (mois par mois) avec exactitude le nombre de décès sur zone des années précédentes.

Si vous rencontrez un refus saisissez la CADA.

- Vous pouvez aussi vous servir des [données du CépiDc](#). (explications globales).

- Puis à partir de la mise en activité de la nouvelle BST, tenir et publier un relevé (une comptabilité) des décès et faire régulièrement des comparatifs, au début mensuel sur les périodes précédentes de mêmes références (dates).

- Vous allez CONSTATER (en principe dès le premier mois) comme pour la canicule, qu'une partie de la population en état de "faiblesse" ou âgée qui doit normalement décéder par exemple dans les 5 ans à venir, va le faire en surmortalité dès les 12 premiers mois.

- Ensuite il doit y avoir un reflux pour passer à la deuxième phase qui est plus complexe, (développement et amplification d'éventuelles pathologies diverses).

- Étudier et Diffuser ces dossiers, ainsi que ce mail :

. . . / . . .

De : XXXXXXXX XXXXXXXX [mailto:xxxxx.xxxxxxx@xxxx.fr]

Envoyé : mercredi 31 octobre 2007 01:38

À : Next-up: [Contact](#);

Objet : Fw: Non aux antennes - point fin octobre – état démarches locales

Bonjour,

pour votre information sur nos démarches locales à xxxxxxxxxx (XXXX0).

- le relais sera en service dans xxx mois. Nous aurons besoin de votre soutien pour des mesures contradictoires.

- le maire promet un débat public . . . / . . .

Toutefois, si cela devait arriver, il nous faudra absolument la présence d'un expert indépendant, pour ne pas laisser parler seulement XXXXX, la mairie (xxxxxxx xxxxxx) et la DDASS.

Xxxxxxxx Xxxxxxxx

----- Original Message -----

From: [Xxxxxxxx Xxxxxxxx](#)

Sent: Wednesday, October 31, 2007 1:31 AM

Subject: Non aux antennes - point fin octobre – état démarches locales

POINT DE LA SITUATION ET BILAN DES ACTIONS EN OCTOBRE

Chers adhérent(e)s,

Voici le point de la situation . . . / . . .

En préambule, . . . / . . .

POINT SUR LES RECOURS

Nous avons déposé . . . / . . . un nouveau mémoire au tribunal administratif le 1^{er} octobre. Avec les arguments suivants :

- La mairie et . . . / . . . (dispositions spécifiques quand une école est à moins de 100 m), . . . / . . .
- La mairie et XXXX refusant de donner une preuve de leur couverture en responsabilité civile (obligatoire d'après la convention signée entre eux), nous demandons au juge de considérer qu'ils n'arrivent pas à trouver un assureur et donc reconnaissent que le danger des ondes électromagnétiques n'est pas un risque, mais une certitude.
- Implantation : La mairie et XXXX refusant de donner une preuve de l'accord . . . / . . ., nous demandons au juge de considérer que cet accord n'existe pas, ce qui remet en cause la convention d'occupation .../...
- XXXX affirme que la circulaire ministérielle de 2001 n'émet que des recommandations, et n'est pas un texte réglementaire. Aucune allusion au non respect du guide des bonnes pratiques entre opérateurs et maires, document approuvé par XXXX, qui précise que le dossier consultable en mairie doit comporter les infos techniques demandées...
- XXXX affirme .../... mais ne veut pas produire .../....
- XXXX affirme que .../....

A suivre. En espérant que le juge . . . / . . .

Nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur le jugement attendu, qui pourrait toutefois obliger XXXX à démonter.

MANIFESTATIONS : . . . / . . .

En parallèle . . . / . . .

. . . / . . . les motivations sont maintenant explicites : c'est uniquement une histoire de (gros) sous. Je mets (gros) entre parenthèses, car avec . . . / . . .

Vous savez maintenant pourquoi nos enfants prennent des risques.

Concernant XXXX, toutes les affirmations contenues dans les articles sont contestables :

« Il n'y a aucun danger à vivre à côté d'une antenne relais. C'est l'Organisation mondiale de la santé qui le dit. » -> L'OMS est nettement plus prudente en affirmant qu'il n'y a pas de preuve de la dangerosité, ce qui ne veut pas dire que c'est sans danger.

De plus, l'OMS souffre des mêmes carences que l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire). Elle s'appuie sur un groupe d'experts internationaux. Pour mémoire, les rapports de l'AFSSET sur la téléphonie mobile ont été jugés entachés de graves irrégularités par l'Inspection Générale de la Santé des ministères de tutelles notamment car 3 des 10 experts désignés ont des liens avec les opérateurs. Par un curieux hasard, l'expert français de l'OMS, Xxxxx Xxxxxxx, fait parti des 3 experts de l'AFSSET précédemment cités...

.../...

Voilà la raison principale qui n'est ici qu'à moitié avouée : les intérêts financiers de XXXX ont rejoint ceux de XXXXXX.

.../...

montrent que le relais émettra sur 360°. Les lobes d'émissions des antennes sont donc suffisamment larges (au moins 120°) pour que l'école publique soit irradiée.

AUTRES ACTIONS REALISEES EN OCTOBRE

- Envoi d'un cheque de .../... Merci à tous ceux qui ont donné .../... €
- Envoi d'un courrier à .../... vient d'être reçu en réponse, analyse en cours.
- Envoi d'un courrier à Nicolas Sarkozy.
- Participation aux débats publics, le .../... en présence d'une centaine de personnes, dont de nombreux élus de la région. .../... Il nous a écouté et renvoyé vers la commission environnement .../... (courrier en préparation)
- Soutien des représentants de parents d'élèves pour préparer le conseil d'école du XX/XX/07, tenu en présence d'un représentant de l'inspection venu spécialement pour le problème des antennes relais. .../... Pour débattre de quoi d'ailleurs, le relais étant en construction ? A suivre.
- Réception d'un courrier du médiateur de la république .../...
Rendez vous avec notre nouveau député .. /
- Nous lui avons demandé de soutenir une évolution de la réglementation dans le domaine de la téléphonie mobile. Il est médecin. En l'état de ses connaissances actuelles, il a déclaré être persuadé que les téléphones portables sont dangereux et que les antennes relais ne le sont pas. Il se comportera à l'assemblée en fonction de ses convictions et non pas en suivant des consignes politiques (il est XXX). Je prévois un courrier détaillé pour mieux l'informer des études sur les effets génotoxiques.
- Nous lui avons demandé de nous soutenir pour obtenir le traitement de notre dossier par le médiateur de la république. En effet, les dossiers ne sont en général retenus que s'ils sont "sponsorisés" par le député ou le sénateur du secteur. Il est prêt à nous soutenir. Il suffit de lui faire la demande par écrit.

Malgré nos efforts, nous n'aurons donc pas réussi à empêcher la création du relais. Sans doute parce que nos élus étaient trop intéressés par l'intérêt financier pour la commune, qui paraît pourtant dérisoire au vu des risques encourus. Notre mobilisation n'a sans doute pas non plus été suffisante pour les faire changer d'avis.

Mais nous devons rester mobilisés, entre autres pour :

- faire déplacer ce relais, même si cela prend du temps
- contrôler les mesures qui seront faites dans l'école
- s'organiser pour être à l'écoute des impacts sanitaires .../... et réagir.

La proximité des élections municipales peut nous donner des opportunités. Une seule certitude, si nous ne disons et faisons plus rien, ce relais restera en fonction 12 ans au dessus de nos têtes. Pouvez vous l'accepter ?

Votre Xxxxxxxxxx, Xxxxxxxxxxxx Xxxxxxxxxxxx